

Séance ordinaire du 24 mai 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-quatrième jour du mois de mai deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne (partiellement), Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Steve Dorval.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-03-67

Remerciements à monsieur Simon Rousseau, directeur général de la Ville

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De remercier monsieur Simon Rousseau pour son engagement exceptionnel et pour l'excellence de son travail à titre de directeur général de la Ville durant les sept dernières années.

De rendre hommage à monsieur Rousseau pour son leadership auprès du personnel de la Ville. N'hésitant pas à aller à la rencontre des employées et employés dans leur milieu de travail, il a participé au virage de la modernité à l'administration municipale, de même qu'il a su mettre sur pied une direction générale forte, compétente et efficace, à l'écoute des besoins du personnel de la Ville, des membres du conseil et des citoyennes et citoyens, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

De souligner la contribution extraordinaire de monsieur Rousseau au développement de la Ville, qui est maintenant devenue la septième ville en importance au Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-68

Félicitations aux gagnantes et gagnants et lauréates et lauréats de la 21^e édition du *Gala des Pléiades 2022*

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir ses plus sincères félicitations à toutes les gagnantes et tous les gagnants de la 21^e édition du *Gala des Pléiades 2022* qui s'est tenue le 17 mai 2022 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite reconnaître les entreprises qui se sont démarquées par leur excellence, leur croissance et leur innovation ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De reconnaître les dix gagnantes et gagnants et les cinq lauréates et lauréats de la 21^e édition du *Gala des Pléiades 2022*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne :

- Mixbus studio inc.;
- Videns analytics;
- Produits métalliques Bussières;
- Génial productions inc.;
- Lg Cloutier;
- Centre de plein air de Lévis;
- Ascenseurs Maxi inc.;
- Fabrication PFL inc.;
- Le corsaire;
- Le filon;
- Bois de plancher PG;
- Sento spa;
- madame Marie-Noëlle Grenier, présidente directrice générale d'Équipements récréatifs jambette.

De remercier la Chambre de commerce de Lévis pour l'organisation de cette magnifique activité de reconnaissance de nos entreprises lévisiennes.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne prend son siège.

CV-2022-03-69

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 mai 2022, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et promotion

Entente triennale de visibilité et de partenariat à intervenir avec Festivent inc.
Document d'aide à la décision DEV-2022-061 »

« Développement économique et promotion

Avenant à la promesse de vente à intervenir avec madame Claudette Proulx pour l'acquisition du lot 5 174 997 du cadastre du Québec (612, chemin Olivier, parc industriel Bernières)
Document d'aide à la décision DEV-2022-076 »

« **Vie communautaire**

Adhésion et désignation d'un membre au sein du conseil d'administration d'Espace muni

Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-021 »

« **Gestion du capital humain**

Nomination d'un directeur général par intérim et autorisation d'affichage du poste de directrice générale ou directeur général

Document d'aide à la décision GCH-2022-056 »

« **Finances et trésorerie**

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021

Document d'aide à la décision FIN-2022-031 »

« **Gestion du capital humain**

Nomination d'une directrice générale adjointe - services administratifs par intérim

Document d'aide à la décision GCH-2022-057 »

« **Développement économique et promotion**

Financement de la dépense relative aux projets d'animations *Cet été, je parcours Lévis*

Document d'aide à la décision DEV-2022-071 »

« **Direction générale**

Rapport du directeur général sur la suspension d'un membre du personnel »

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-70

Rapport du directeur général sur la suspension d'un membre du personnel

Le directeur général fait rapport sur la suspension avec solde d'un membre du personnel.

CV-2022-03-71

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Quatre questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2022-03-72

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mai 2022 et de la séance ordinaire du 9 mai 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 mai 2022
et de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-73

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 3, 9 et 10 mai 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 3, 9 et 10 mai 2022 est déposé.

CV-2022-03-74

Création et affichage d'un poste de directrice ou directeur de projets à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2022-047](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-00;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De créer et d'afficher un poste de directrice ou directeur de projets à la Direction générale et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pouvoir tous les postes laissés vacants à la suite de ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-75

Réorganisation de la Direction de l'entretien des infrastructures et besoins de main-d'œuvre

[Document d'aide à la décision GCH-2022-051](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-24;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser les modifications des structures de la Direction de l'entretien des infrastructures, selon les organigrammes proposés en annexe à la fiche de

prise de décision GCH-2022-051.

D'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis par l'adoption des nouveaux organigrammes, ainsi que ceux présentés en annexe à cette fiche de prise de décision, et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-76

Entente à intervenir relative à la gouvernance des régimes de retraite 21 190 et 31 986

[Document d'aide à la décision GCH-2022-054](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-26;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente à intervenir relative à la gouvernance des régimes de retraite 21 190 et 31 986 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-77

Entente de règlement hors cour à intervenir avec Énergir valero inc. et l'évaluatrice agréée de la Ville relative à une évaluation foncière

[Document d'aide à la décision DAJSC-2022-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-32 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'autoriser et de conclure le règlement hors cour à intervenir avec Énergir valero inc. et l'évaluatrice agréée de la Ville relative à une évaluation foncière, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DAJSC-2022-005, en contrepartie de procéder :

- aux ajustements pour le rôle de 2020 et 2022, comme prévu à l'entente;
- au remboursement d'une somme de 3 250 000\$, en capital, intérêts et frais, pour les rôles 2011-2013, 2014-2017 et 2017-2019.

D'autoriser le maire, la greffière et l'évaluatrice agréée de la Ville à signer tous les documents nécessaires afin de donner suite au règlement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-78

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-038](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 30 avril 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-03-79

Convention d'aide financière à intervenir avec Recyc-Québec pour le projet de réduction des déchets

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2022-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-78;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure la convention d'aide financière à intervenir avec Recyc-Québec pour le projet de réduction des déchets, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-MR-2022-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-80

Proclamation de l'Année du jardin à Lévis

[Document d'aide à la décision DEI-2022-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-05;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

De proclamer l'année 2022 l'*Année du jardin à Lévis*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-81

Option d'achat pour deux niveleuses et désignation d'un représentant [Document d'aide à la décision DEI-EM-2022-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-06;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'exercer l'option d'achat pour les deux niveleuses en location (appel d'offres 2017-50-61), prenant fin le 31 octobre 2022, attribué par la résolution CV-2017-07-33, pour une dépense totale estimée à 450 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément aux conditions du devis et à la soumission produite par l'adjudicataire.

De désigner le chef du Service des équipements motorisés de la Direction de l'entretien des infrastructures à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer tout document requis à l'acquisition de ces deux niveleuses.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-82

Aide financière au Comptoir alimentaire Le grenier et financement afférent [Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-80 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder une aide financière de 50 000 \$ au Comptoir alimentaire Le grenier, pour le maintien et l'amélioration de ses activités auprès de la population lévisienne, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2022-012.

De financer la dépense relative à cette aide financière au montant maximal de 50 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-83

Désignation de membres de la commission consultative de développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-016](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-81;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De nommer les personnes suivantes à titre de membres de la commission consultative de développement social et communautaire :

- madame Brittany Blais, directrice la Maison des aînés, à titre de représentante des personnes aînées;
- monsieur Stéphane Clavet, directeur général du Comptoir alimentaire Le grenier, à titre de représentant des personnes en situation de pauvreté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-84

Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville dressé par la trésorière pour l'année 2021 ainsi que du rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de la Ville et des rapports de l'auditeur externe sur les comptes et affaires du vérificateur général ainsi que sur la conformité du taux global de taxation réel

[Document d'aide à la décision FIN-2022-030](#)

Le rapport financier consolidé de la Ville dressé par la trésorière pour l'année 2021 ainsi que du rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de la Ville et des rapports de l'auditeur externe sur les comptes et affaires du vérificateur général ainsi que sur la conformité du taux global de taxation réel, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-03-85

Intérêt de la Ville à adhérer à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-068](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-15;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De signifier aux signataires de l'entente l'intérêt de la Ville à adhérer à l'entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale 2022-2025.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant le Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'autorisation de la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis, lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec) et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2022-03-86

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'autorisation de la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis, lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-36 ;

ATTENDU la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis, lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec);

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 22 février 2022 autorisant la demande de démolition et approuvant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande;

ATTENDU la tenue de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 9 mai 2022;

ATTENDU les arguments présentés par les représentants du requérant ainsi que du Giram et de la Fédération histoire Québec dans le cadre de cet appel;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De confirmer la décision du comité de démolition rendue le 22 février 2022 autorisant la demande de démolition des immeubles situés au 258-262 et 264-270, rue Saint-Joseph (secteur Lévis, les lots 4 027 161 et 3 019 774 du cadastre du Québec) et d'approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande et d'assujettir cette autorisation aux mêmes conditions énoncées par le comité de démolition.

Adoptée à la majorité

CV-2022-03-87

Vente des lots 2 849 447 et autres du cadastre du Québec à Immobilier QCMW s.e.c. (terrain situé sur le chemin du Petit-Saint-Jean, secteur

Saint-Étienne-de-Lauzon) et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2022-052](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-87;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter l'offre d'achat de Immobilier QCMW s.e.c. des lots 2 849 447, 3 283 331, 3 283 332, 3 415 888 et 1 963 963 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-052, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-88

Avenants 15 et 16 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation relatif au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*

[Document d'aide à la décision DEV-2022-064](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-88;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure les avenants 15 et 16 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation pour la gestion du *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DEV-2022-064, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-89

Exercice du droit de premier refus relatif à l'actionnariat d'une entreprise

[Document d'aide à la décision DEV-2022-072](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-37 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter la recommandation du comité d'investissement et de soutien aux entreprises concernant l'exercice du droit de premier refus relatif à l'actionnariat d'une entreprise, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-072.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-90

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé en usine

[Document d'aide à la décision APP-2022-073](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-90;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé en usine (appel d'offres 2022-50-33), à Béton sur mesure, pour une dépense estimée à 309 700 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-91

Modification de la résolution CV-2022-02-60 « Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs »

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-013-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-92;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2022-02-60 « Promesse d'échange du lot 2 059 655 et d'une partie du lot 2 900 119 du cadastre du Québec pour une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre (secteurs Lévis et Pintendre) à intervenir avec Centre de services scolaires des navigateurs », à des fins de comptabilité

relativement à l'échange de lots, par l'ajout de l'alinéa suivant :

« D'affecter le produit net de la vente d'une partie du lot 2 900 119 de ce cadastre appartenant à la Ville et le lot 2 059 655 de ce cadastre appartenant à la Ville au montant 492 559 \$ et d'affecter l'acquisition d'une partie du lot 2 433 377 de ce cadastre appartenant au Centre de services scolaires des navigateurs au montant du 492 559 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-92

Rejet des soumissions pour la location ou l'achat de niveleuses articulées six roues motrices avec aile de bordage

[Document d'aide à la décision APP-2022-066](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-19;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues pour la location ou l'achat de niveleuses articulées six roues motrices avec aile de bordage (appel d'offres 2022-50-41), aux motifs mentionnés à la fiche de prise de décision APP-2022-066.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-93

Renouvellement des contrats d'assurance de dommages de la Ville pour la période 2022-2023

[Document d'aide à la décision APP-2022-096](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-20;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De reconduire les contrats d'assurance de dommages pour la période du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision APP-2022-096.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-94

Attribution du contrat pour la location d'un camion à ordures sans opératrice ou opérateur

[Document d'aide à la décision APP-2022-095-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-38 ;

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la location d'un camion à ordures sans opératrice ou opérateur, option 1 (appel d'offres 2022-50-43), à Finago inc., pour une dépense estimée à 180 000,12 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-03-95

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022

[Document d'aide à la décision TMD-2022-010](#)

Le rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires et virements de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-03-96

Désignation de personnes à titre d'inspectrices ou d'inspecteurs pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-22;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

De désigner à titre d'inspectrices ou d'inspecteurs pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis, les membres du personnel dont le nom figure sur la résolution numéro 2020-044 de la Société de transport de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2022-011.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers quitte son siège.

CV-2022-03-97

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2395 à même une partie des zones M2394 et C2950 sur la rue Saint-Joseph, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-043](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-043.

Ce règlement a pour objet de créer la zone M2395 à même une partie de la zone M2394 et une partie de la zone C2950 et de prévoir les usages et spécifications applicables.

CV-2022-03-98

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-23 sur les modalités de publication des avis publics et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2022-042](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-23 sur les modalités de publication des avis publics et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-042.

Ce règlement a pour objet de clarifier le règlement de la Ville antérieurement adopté à ce sujet, afin de prévoir que tout avis public donné par la Ville est publié exclusivement sur le site Internet de la Ville et qu'il est possible d'afficher cet avis, de façon facultative, dans d'autres médias, de même que de remplacer le Règlement RV-2018-18-57 et son amendement à ce sujet.

CV-2022-03-99

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-045](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision

URBA-SAT-2022-045.

Ce règlement a pour objet de modifier le plan de zonage afin d'ajuster les limites de certaines zones agricoles aux grandes affectations du territoire créées en zone agricole (dynamiques, agroforestières et forestières) aux modifications apportées au schéma d'aménagement et de développement par le Règlement RV-2020-20-14, et d'ajouter les grilles de spécifications applicables aux nouvelles zones créées.

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers reprend son siège.

CV-2022-04-00

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole) (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-045](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-045.

Ce règlement a pour objet :

- ✓ de permettre que puisse être autorisé l'usage conditionnel H1 habitation unifamiliale isolée à l'intérieur des zones A0006, A0030, A0032, A0700, A0713, A0714, A0715, A0723, A0750, A0764, A0765, A1800, A1805, A2918, A0051, A0699, A0705, A0722, A0732, A2991, A2998 et A2999;
 - ✓ de prévoir les objectifs et critères d'évaluation relativement à l'analyse d'une demande pour l'exercice d'un tel usage;
 - ✓ de prévoir les conditions particulières et de zonage relativement à cet usage;
 - ✓ de prévoir les modalités de traitement d'une telle demande, incluant les documents devant être déposés pour son analyse.
-

CV-2022-04-01

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) dans la zone C2872, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-056](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-056.

Ce règlement vise à ajouter la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) et d'ajouter une obligation d'écran tampon pour les usages de cette classe pour la zone C2872.

CV-2022-04-02

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1 service communautaire de proximité dans la zone M2077, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-062](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-062.

Ce règlement a pour objet d'ajouter le groupe d'usages P1 service communautaire de proximité dans la zone M2077, ainsi que les spécifications afférentes.

CV-2022-04-03

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-28 modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises et dépôt du projet de règlement
[Document d'aide à la décision DEV-2022-063](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-28 modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-063.

Ce règlement a pour objet de modifier la date limite de dépôt des demandes d'aide financière au *Programme d'aide aux entreprises*.

CV-2022-04-04

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2395 à même une partie des zones M2394 et C2950 sur la rue Saint-Joseph, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-043](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-86;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-22 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-043.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-05

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-07;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-045.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-06

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole) (conformité au Règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, mise en application du volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-045](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-07;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-25 sur les usages conditionnels (volet agricole), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-045.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-07

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P104 religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) dans la zone C2872, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-08;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-056.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-08

Adoption du Projet de règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages P1 service communautaire de proximité dans la zone M2077, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-062](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-09;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Projet de règlement RV-2022-22-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-062.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'aménagement et d'urbanisme, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-09

Adoption du Second projet de règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (encadrement des génératrices pour les usages résidentiels, commerciaux, industriels, publics et communautaires)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-063](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-10;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement RV-2022-21-92 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2022-063, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-01-94.

Le changement apporté au Second projet de règlement par rapport au Projet de règlement consiste à ne plus autoriser les génératrices en cour avant, comme prévu dans le Projet de règlement.

Ce second projet de règlement a pour objet d'autoriser et d'encadrer l'implantation des génératrices en cour avant secondaire, latérale, arrière, pour les usages faisant partie des familles résidentielle, commerciale, industrielle, publique et communautaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-10

Adoption du Règlement RV-2022-22-15 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 (durée à une intervention d'une

personne pour soumettre une question lors de la période de questions lors d'une séance du conseil de la Ville)

[Document d'aide à la décision GRE-2022-036](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 a pour objet de prévoir une durée maximale de deux minutes pour toute intervention d'une personne qui assiste à la séance du conseil de la Ville et soumet une question lors de la période de questions du public ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-49;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-11

Adoption du Règlement RV-2022-22-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

[Document d'aide à la décision TMD-2022-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie du chemin Vire-Crêpes (secteur Saint-Nicolas) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-22-17 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-12

Adoption du Règlement RV-2022-22-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de la Flore (secteur Saint-Nicolas) et Hélène-Smith (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2022-22-18 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-13

Adoption du Règlement RV-2022-22-19 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-19 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a pour objet de régir la limite de vitesse sur une partie de la rue des Rubis (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2022-22-19 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-14

Adoption du Règlement RV-2022-22-20 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision TMD-2022-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-20 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur la rue René-Richard et sur une partie de l'avenue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Règlement RV-2022-22-20 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-15

Adoption du Règlement RV-2022-22-21 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision TMD-2022-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-22-21 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a pour objet de régir la vitesse sur une partie de la rue René-Richard (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-04-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-22-21 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ancienne Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-16

Adoption du Règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifier les zones où l'usage habitation comme usage conditionnel peut être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-065](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-84

modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels a pour objet :

- de prévoir que peut être autorisé l'usage habitation dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments qui comportent une superficie au sol de 500 mètres carrés et plus se trouvant dans la zone M1036;
- de prévoir que l'usage habitation dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments qui comportent une superficie au sol de 500 mètres carrés et plus se trouvant dans la zone M1035 n'est plus autorisé ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-12;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2022-21-84 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-76.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-17

Adoption du Règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones M1600 et C1671 à même une partie de la zone C1601, avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-066](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de créer la zone M1600 à même une partie de la zone C1601, d'y autoriser les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun, C7 commerce d'hébergement ou de congrès et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport ainsi que les classes d'usages H10 habitation multifamiliale isolée pouvant compter de 25 à 60 logements et H13 habitation collective pouvant compter de 25 à 60 logements et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes;
- de créer la zone C1671 à même une partie de la zone C1601, d'y autoriser les groupes d'usages C1 commerce et service sensible au transport en commun, C4 commerce au détail et service de proximité pour les véhicules, C5 débit d'alcool, C7 commerce d'hébergement ou de congrès et C9 commerce et service avec besoin mixte en transport et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-13;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2022-21-85 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-78.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-18

Adoption du Règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification des marges de recul arrière minimales, zones H2565 et H2571, rue Weyman, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-067](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de porter la marge de recul arrière minimale à 6 mètres dans les zones H2565 et H2571 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-14;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2022-21-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-02-77.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-19

Entente triennale de visibilité et de partenariat à intervenir avec Festivent inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2022-061](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente triennale de visibilité et de partenariat à intervenir avec Festivent inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-061, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser le maire, les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les laissez-passer avec accréditations et privilèges V.I.P., les envolées V.I.P. en montgolfière et les accès privilégiés à la loge corporative prévus à cette entente afin d'assister à l'événement *Festivent Ville de Lévis*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-20

Avenant à la promesse de vente à intervenir avec madame Claudette Proulx pour l'acquisition du lot 5 174 997 du cadastre du Québec (612, chemin Olivier, parc industriel Bernières)
[Document d'aide à la décision DEV-2022-076](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'avenant à la promesse de vente à intervenir avec madame Claudette Proulx pour l'acquisition du lot 5 174 997 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-076, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-21

Adhésion et désignation d'un membre au sein du conseil d'administration d'Espace muni
[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-021](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adhérer à Espace muni et d'y désigner le membre du conseil de la Ville Amélie Landry.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-22

Nomination d'un directeur général par intérim et autorisation d'affichage du poste de directrice générale ou directeur général

[Document d'aide à la décision GCH-2022-056](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-43 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De nommer monsieur Christian Tanguay à titre de directeur général par intérim à compter du 6 juin 2022, et de lui verser une prime de 15 % jusqu'au comblement du poste.

D'autoriser l'affichage du poste de directrice générale ou de directeur général.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-23

Dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2021

[Document d'aide à la décision FIN-2022-031](#)

Le rapport du maire aux citoyennes et citoyens sur les faits saillants du rapport financier 2021, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-04-24

Nomination d'une directrice générale adjointe - services administratifs par intérim

[Document d'aide à la décision GCH-2022-057](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De nommer madame Annie Gaudreault à titre de directrice générale adjointe - services administratifs par intérim à compter du 6 juin 2022 et de lui verser une prime de 15 % jusqu'à ce que l'intérim prenne fin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-25

Financement de la dépense relative aux projets d'animations *Cet été, je parcours Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2022-071](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2022-05-46;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De financer la dépense relative aux projets d'animations *Cet été, je parcours Lévis* au montant maximal de 420 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-26

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-04-27

Félicitations aux Commandeurs du Collège de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les Commandeurs du Collège de Lévis pour avoir remporté le championnat de la catégorie scolaire du *Tournoi international de hockey pee-wee 2022*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-04-28

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 23, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
